

Direction Générale de l'Armement

Comité Technique de Réseau extraordinaire

du 3 novembre 2020

Compte-rendu

Au cours de ce Comité technique de réseau extraordinaire spécial COVID, la direction de la DGA a présenté ce qu'elle va mettre en œuvre pour protéger les personnels du risque de contamination sur le lieu de travail.

A la suite des annonces du Président de la République et de la publication de la circulaire interministérielle et de la dernière note DRH-MD, la direction nous explique que sa priorité reste de maintenir entière la capacité de travail et de mener l'ensemble des missions de la DGA en ayant à l'esprit la santé des personnels et en tirant les enseignements du confinement du printemps dernier.

La direction de la DGA nous informe que le stock de masques est suffisant et qu'une nouvelle commande a été passée pour une livraison en début d'année 2021.

Grâce aux 5600 clés 4G qui peuvent être déployées, la réflexion va être relancée pour le télétravail et le travail distant au maximum possible tout en restant en accord avec le maintien des capacités totales de la DGA. Le Délégué général pour l'armement estime que 25 à 35% des personnels pourront travailler à distance au moins 1 jour par semaine.

La protection des personnels passant également par le cadrage de la fréquentation des bureaux de passage, par l'étude du travail en bordées là où il pourrait être mis en œuvre et par l'incitation à tenir les diverses réunions en téléconférence.

Durant près de deux heures, le Délégué général pour l'armement et ses directeurs ont déroulé la liste des mesures qu'ils envisagent de mettre en œuvre sur le terrain et, fort de cet auto-satisfecit, tous et toutes assurent que tout ira bien dans les différents établissements et services.

La CGT a martelé sans cesse que la gravité de la situation pandémique nationale ne permet plus de tergiverser et que la réalité de terrain est tout autre.

A la demande de précisions formulée par la CGT, la direction de la DGA nous signale que 1000 agents sont en situation de télétravail au moins un jour par semaine. C'EST LE MÊME NOMBRE QU'IL Y A TROIS SEMAINES.

A la demande de précision formulée par la CGT, la direction de la DGA nous signale que le PCA (Plan de Continuité des Activités), présenté aux organisations syndicales lors du CTR du 14 octobre dernier, n'est pas mis en œuvre en ce moment car la Ministre des Armées n'a pas mis son ministère en alerte pandémie.

Il y a de quoi être atterré

La distanciation et la réduction des interactions humaines sont les premiers moyens de protection face au risque COVID et le télétravail concerne moins de 10% des agents de la DGA aujourd'hui.

La direction se dit pressée par les dernières annonces présidentielles pour accélérer le déploiement du travail distant..... **C'EST FAUX.....la DRH-MD à publié le 6 octobre une note qui a pour objet le renforcement du télétravail du personnel dans le cadre de la crise sanitaire, la DGA a toute latitude pour y recourir depuis plus d'un mois et ne pas y faire obstruction.** La CGT incite chaque agent à obtenir de l'administration la détermination des activités télétravaillable et la quotité correspondante négociée entre l'agent et son hiérarchique. En cas de position non télétravaillable, la même notification doit être délivrée par l'administration.

Alors que le télétravail devient la règle interministérielle qui s'impose à toutes les branches de la Fonction Publique, la DGA oblige les personnels à en faire la demande personnelle et s'autorise à laisser en présentiel les agents qui n'apprécient pas de travailler de chez eux. Pour la CGT, cette méthodologie de prêter une oreille attentive aux agents qui préfèrent travailler sur leur site ou aux managers qui exigent le travail en présentiel pour eux et leurs agents est consternante et est contraire à tout ce qui est imposé aux citoyens depuis plus d'une semaine. Le nouveau confinement imposant les interdictions de sorties ainsi que son lot de fermetures de magasins ou de restaurants n'a pas été soumis à l'autorisation de la population.

Voir la DGA agir mollement et calmement pour la distanciation, voir la DGA continuer à exiger la conduite de toutes les campagnes d'essais, y compris hors les murs des établissements, alors que l'épidémie progresse au point de faire saturer les services hospitaliers du pays est de la mise en danger.

Il y a urgence.

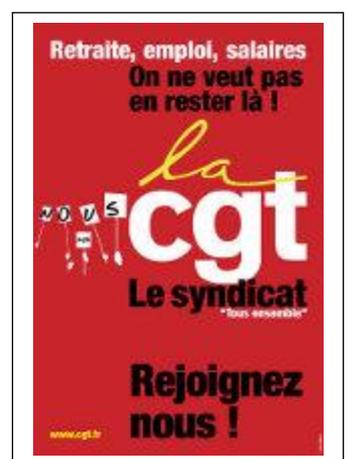
La délégation CGT était composée de Didier BRUNES DGA-TT Angers et Thierry DELISLE DGA-TH Val de Reuil

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.
Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Age : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr



Direction Générale de l'Armement

Comité Technique de Réseau extraordinaire du 3 novembre 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Délégué,
Mesdames et messieurs,

Le Comité technique de réseau extraordinaire convoqué aujourd'hui a lieu alors que le reconfinement du pays a pris effet vendredi dernier à la suite des annonces présidentielles et ce, dans le contexte du retour à l'état d'urgence sanitaire décrété le 17 octobre dernier.

Les derniers chiffres au sujet de la pandémie sont catastrophiques pour notre pays. Rien que dans les dernières 24 heures, nous perdions 418 de nos concitoyens et 52 518 nouvelles contaminations à la COVID étaient recensées par les autorités sanitaires.

Dès le 29 octobre, la Ministre de la transformation et de la Fonction Publique émettait une circulaire relative à la continuité de service dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Dans le même cadre, le 30 octobre, c'est la DRH-MD qui émettait une note sur la mise en œuvre du télétravail pour le Ministère des Armées.

La lecture de ces deux documents ne permet aucune ambiguïté :

LE TELETRAVAIL EST LA REGLE POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS QUI LE PERMETTENT ET CELA DEPUIS LE 30 OCTOBRE. SANS AUCUNE NOTION DE VOLONTARIAT, NI DE DEMANDE PERSONNELLE DES AGENTS.

De façon très claire, les documents disent que si l'activité d'un agent est télétravaillable totalement ou principalement, c'est 5 jours en télétravail.

Face à la gravité sanitaire dans le pays que personne ne peut nier, ce que vivent les personnels de la DGA sur le terrain est loin de ressembler à la déclinaison des mesures ministérielles et interministérielles.

En début de cette semaine, certaines directions, par messages officiels, écrivent attendre les directives de nos autorités.

Ici et là, des personnels ont lu que l'activité normale sur leur site était maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Dans de nombreux établissements, les directions signalent que le télétravail se fait sur la base du volontariat et imposent aux agents de faire une demande sur la base du formulaire issu de document en date du 11 juillet 2020 en préparation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire d'alors.

CTR – DGA

**Fédération nationale
des travailleurs de
l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00
Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

Enfin, dans un centre, la direction ne s'oppose pas au télétravail mais l'interdit les lundis et vendredis laissant assurément entendre que c'est une manière de prolonger les week-end sans poser de congés.

Pour la **CGT**, ce qui nous a été remonté depuis le début de la semaine est soit l'expression d'une direction locale laissée seule à décider la déclinaison des mesures et cela sans lui avoir communiqué les notes très claires citées en début de cette déclaration, soit de la malveillance s'apparentant à de la mise en danger pour les personnels.

Alors que certains employeurs de la DGA ont redéployé le télétravail et présenté l'organisation de leurs services dès la fin de la semaine dernière, nous ne pouvons pas accepter de constater que cela ne se fait pas de la même manière partout ailleurs.

La **CGT** n'est pas arcboutée sur le 100% télétravail, mais il doit être mis en place au maximum sans aucune notion de vulnérabilité des agents ni de volontariat. Au nom de la réduction des interactions entre personnes, le télétravail n'est pas une option.

Les besoins de revenir sur son site doivent être l'objet d'un signalement voire d'une autorisation de la part des cellules de crise locales et organisées de façon à gérer la densification des locaux.

Il est de la responsabilité de la direction centrale de la DGA réunie aujourd'hui de faire cesser les communications contraires aux orientations communiquées la semaine dernière.

Alors on fait quoi monsieur le délégué ?

Les personnels comptent sur vous.

Nous vous remercions.
